

Paris, le 25 novembre 2016

Signature protocole d'accord relatif à l'ARB Centre-Val-de-Loire

Éléments pour l'intervention de la Secrétaire d'Etat

On croit trop souvent que le vote d'une loi par le Parlement est une fin.

En réalité, **c'est le début d'un cycle.**

Celui de **la traduction de la loi dans la réalité.**

Une concrétisation qui passe par **la publication des décrets d'application de la Loi ;**

Une concrétisation qui **dépend de la capacité des acteurs socio-économiques** et des territoires à se saisir des dispositifs de la Loi.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été adoptée le 20 juillet 2016.

C'est une grande avancée pour la protection de l'environnement, la première loi de cette importance, sur ce sujet, depuis 1976.

Après **la loi sur la transition énergétique** et **l'accord de Paris** désormais entré en vigueur, cette loi de reconquête constitue **le troisième volet majeur de l'action gouvernementale pour la transition écologique.**

Je travaille avec les services du ministère à **la rédaction des 36 décrets d'application de la Loi** : notre objectif, très ambitieux, est que tous ces textes indispensables soient publiés dès le début 2017, plusieurs d'entre eux avant la fin de cette année 2016.

Je veux d'ailleurs ici **remercier les services pour leur engagement** : je sais que nous parviendrons, dans les temps, à le faire.

L'une des innovations les plus emblématiques de cette loi est la création de l'Agence française pour la biodiversité, qui regroupera, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, l'Agence des Aires Marines Protégées, l'Atelier Technique des Espaces Naturels et l'établissement public Parcs Nationaux de France.

Cette agence sera l'établissement public de référence pour la mise en œuvre opérationnelle de la politique nationale de biodiversité. Elle confortera une approche globale de la biodiversité, qu'elle soit marine, aquatique ou terrestre.

Elle interviendra dans les domaines de la connaissance, de la formation, de la communication, de l'appui technique et administratif, de l'appui financier, ou encore de la police de l'environnement.

C'est dire l'étendue de ses missions.

Elle disposera de moyens renforcés, inscrits au projet de loi de finances 2017, conformément aux engagements du Président de la République. Le décret d'application est en cours d'examen par le Conseil d'Etat. **Tout est fait pour un démarrage effectif dès le 1^{er} janvier prochain.**

Mais l'action de l'Etat n'est pas tout : **la loi sans les décrets n'est rien ou presque, la loi sans appropriation par la société** n'est le plus souvent que **lettre morte.**

C'est pourquoi **je me suis fixé comme objectif de favoriser une rapide appropriation des dispositions législatives par les territoires,** et d'accompagner toutes celles et tous ceux qui choisissent d'agir pour répondre concrètement au défi de la biodiversité.

Vous qui avez lancé cette initiative d'engager une réflexion sur une Agence régionale de la biodiversité en Centre-Val-de-Loire, vous êtes certainement convaincus de l'importance de protéger notre biodiversité, face aux dégradations qu'elle subit.

Mais les effets de cette dégradation sont généralement trop peu connus, pour l'homme, pour nos sociétés.

Il y a encore bien du chemin à parcourir pour que cette prise de conscience soit celle que l'on commence à observer pour le changement climatique.

Et pourtant, pour ne citer qu'un chiffre, dans le rapport « Planète vivante » qu'il vient de publier, **le WWF nous apprend que l'abondance des populations de vertébrés a subi une réduction de 58% entre 1970 et 2012.**

Et l'on connaît les multiples services que nous rend la biodiversité, comme la pollinisation, la fertilité des sols, l'épuration de l'eau, l'atténuation des inondations.

La loi a prévu que les régions et l'AFB puissent mettre en place conjointement des agences régionales de la biodiversité, les ARB. C'est ce qui nous réunit ici aujourd'hui et je vous félicite, monsieur le Président, pour votre initiative.

Permettez-moi donc de vous donner ma vision des ARB.

L'idée des ARB intervient dans un contexte marqué par deux grandes dimensions :

- **L'urgence qu'il y a à agir en matière de biodiversité.**
- **La nécessité d'une action qui associe toutes les familles d'acteurs publics, à toutes les échelles, du fait notamment de la complexité des questions de biodiversité.**

Les facteurs de dégradation de la biodiversité sont bien connus: **dégradation et fragmentation des habitats naturels; surexploitation des ressources ; espèces exotiques envahissantes ; changement climatique ; pollutions.**

Pour agir sur l'ensemble de ces facteurs, il faut pouvoir **s'appuyer sur de très nombreux outils**, comme par exemple : **l'urbanisme ; la sensibilisation ; la planification ; la police ; la réglementation ; le génie écologique....** Il faut intervenir sur tous les types d'espaces, protégés ou non, car **les questions de biodiversité se posent aussi en milieu urbain ou agricole.**

Pour faire tout cela, il faut **réussir à mobiliser de nombreuses compétences. Il faut conjuguer intelligemment de nombreuses politiques et de nombreux domaines de responsabilités. Il faut inventer de nouvelles modalités de l'action publique.**

Les agences régionales de la biodiversité ont toute leur place dans ce cadre. Elles se situent à la jonction entre une politique nationale et les politiques locales. **Les ARB préfigurent une nouvelle façon de protéger et gérer notre biodiversité, en associant tous les talents disponibles.**

J'ai coutume de dire qu'il aurait été incohérent de prétendre défendre la biodiversité tout en refusant de reconnaître la diversité des acteurs et des contextes régionaux : le choix qui a été opéré est donc celui d'une organisation collant le plus possible aux réalités du terrain, à la fois aux réalités politico-administratives, à la réalité des acteurs de la biodiversité de chaque territoire, à la réalité des enjeux de la biodiversité elle-même propres à chaque territoire. **Ainsi, la mise en place des ARB passe par une meilleure valorisation de l'action de chacun.**

Les ARB doivent favoriser ces synergies, doivent valoriser les complémentarités.

Les ARB, ce doit être le lieu où les forces disponibles se réunissent, et agissent.

Les ARB, c'est pour accélérer, inventer, innover, stimuler, en partenariat. Ce n'est pas pour dicter ou étouffer.

Ce n'est pas pour épaissir le mille-feuille.

Si l'échelle régionale est pertinente pour travailler sur les politiques opérationnelles de biodiversité, pour lancer des projets, pour animer des réseaux, il faut aussi que chacun trouve sa place : services publics de l'Etat, établissements publics, collectivités (communes, intercommunalités, départements), mais également associations, entreprises, professionnels.

L'AFB sera bien évidemment partie prenante de l'ARB, conformément à la loi. ~~Christophe Aubel~~, est ici pour en témoigner.

ALAIN NEVEU

Pour ce qui concerne l'Etat, **Je souhaite que la DREAL participe à la construction et aux actions de l'ARB.**

La DREAL a une approche globale des questions d'aménagement et d'environnement.

Elle intervient dans l'instruction des projets, l'évaluation environnementale, les porter à connaissance. Je me réjouis de la participation du directeur de la DREAL à cette réunion.

Je mentionnerai aussi le rôle spécifique des agences de l'eau.

La loi a étendu les compétences des agences de l'eau à l'ensemble de la biodiversité, qu'elle soit aquatique, marine ou terrestre en général.

La direction est donc donnée.

Je me réjouis de la présence des Agences de l'eau aujourd'hui, ainsi que d'acteurs de l'eau.

J'en reviens à votre initiative, Monsieur le Président, pour me réjouir de la détermination affichée par votre région.

Les régions ont des responsabilités accrues en matière de biodiversité.

Votre région enclenche aujourd'hui un processus pragmatique et réaliste, qui consiste à la fois

...à se poser les bonnes questions, celles qui vous permettront d'apporter les réponses adaptées à la réalité des problématiques spécifiques de votre territoire,

... et à mettre autour de la table un certain nombre d'acteurs qui construiront, avec vous, cette agence régionale qui se préfigure.

Nous ne sommes qu'au début de ce processus, et il est légitime que celui-ci prenne un peu de temps, car chacun sait que la phase de conception d'un projet est critique pour sa réussite.

Je vous engage néanmoins à aller aussi vite que vous le pourrez : je suis en effet convaincue qu'une des clés de la réussite de notre dispositif opérationnel en faveur de la biodiversité sur les territoires tiendra dans la capacité concomitante de l'AFB à se déployer, et des ARB à se mettre en place.

Les bons réflexes sont souvent ceux qui s'acquièrent le plus rapidement !

Mais je suis confiante dans votre capacité à relever ce défi, que l'Etat est prêt à accompagner et à soutenir.

Confiante, d'abord, parce que l'engagement politique est là.

Je n'oublie pas que le Président Bonneau a soutenu avec conviction la démarche générale des ARB, lors de son allocution d'ouverture du séminaire de travail Etat/régions du 5 juillet, consacré aux Agences Régionales.

Et je n'oublie pas évidemment Benoît FAUCHEUX, qui au travers d'Ecopôle a déjà démontré votre capacité à associer des structures comme le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, la Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels, FNE Centre-Val de Loire, le GRAINE Centre, l'Union régionale des CPIE Centre-Val de Loire, la Fédération des Maisons de Loire...

Ces partenariats seront la base de votre future ARB.

Ils devront donc être encore et encore développés : avec les acteurs présents dans cette salle, mais aussi bien au-delà. Je pense aux départements, je pense aux acteurs socio-économiques : entreprises, agriculteurs, chasseurs, usagers de la Nature...

Mais tout cela, je ne doute pas que vous en avez conscience, et que cette volonté de travail multipartenarial, vous l'avez.

Cette volonté se matérialise ce matin par la signature d'un protocole qui traduit la volonté et les intentions de la région.

C'est le premier document de ce type élaboré par une région française.

Je me devais donc d'être présente parmi vous pour saluer cette dynamique

qui se met en marche, et pour vous signifier le soutien de l'Etat.

Aujourd'hui, pour filer une métaphore sportive – empruntée aux sports collectifs, ce n'est pas un hasard - ce n'est pas un coup d'envoi.

C'est en quelque sorte une première séance d'entraînement.

Toute l'équipe n'est pas constituée.

On sait que de nouveaux joueurs devront rejoindre l'équipe pour la compléter.

Un schéma tactique demeure à définir.

Mais l'esprit d'équipe se dessine, se forge.

Et de prochains rendez-vous doivent être fixés, pour qu'au coup d'envoi de la partie, votre ARB soit prête.

Pour terminer, je souhaite vous dire que l'ARB est une démarche politique, dans toute la noblesse du terme. Ce n'est pas seulement une entreprise technique, un mécano administratif. La dynamique de l'ARB est sans avenir si elle n'est pas sous-tendue par une volonté forte d'entraîner les usagers, les citoyens, les collectivités, à travailler ensemble sur la biodiversité, dans une même direction. L'objectif ultime est bien la mobilisation de la société.

Ce projet vise non seulement la reconquête de la biodiversité, mais peut être également l'occasion d'un regain de la citoyenneté. D'abord en redonnant du sens à l'action publique sur des domaines essentiels pour l'avenir de nos territoires et plus largement pour l'avenir de notre planète. Et ce que nous voulons, au fond, c'est mobiliser nos concitoyens sur ce qu'ils ont en partage, cette magnifique terre de France qui est notre patrimoine à tous.

Les ARB, c'est une formidable occasion de montrer que face à des enjeux de société fondamentaux, bien que compris de façon diverse, nous sommes capables d'expliquer, de convaincre, d'associer les pouvoirs publics au-delà des clivages, au-delà des majorités politiques nationales ou locales, qui ne sont jamais que de circonstances eu égard à l'enjeu.

Cette approche politique, c'est en tout cas celle de ce gouvernement, c'est la mienne. Aujourd'hui, il est important de montrer que l'initiative que vous prenez, que nous soutenons, inscrit dans la durée un dispositif qui sert l'avenir de notre société.